



Le contrôle d'honorabilité dans le handball

Guide à l'usage des licenciés, des clubs et des territoires

- 2 Qui ?
- 3 Quand ?
- 3 Les outils nécessaires
- 4 Schéma de principe
- 4 Rôle de la FFHandball
- 5 Rôle du licencié
- 11 Rôle du club
- 12 Rôle du territoire
- 12 Mise à jour de Gesthand par le club

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Qui ?

La Fédération française de handball poursuit son action visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants.

Les révélations récentes d'affaires de violences sexuelles ont mis en évidence une demande des fédérations sportives et des pratiquants relative au contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (dirigeants d'association).

Les articles L.212-1, L. 212-9 du code du sport fixent des incapacités interdisant à une personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur sportif, y compris si ses interventions sont réalisées uniquement auprès des majeurs. Elles ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral, et peuvent se limiter à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage. L'article L. 322-1 du même code interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activité physiques et sportives (EAPS) s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 212-9. Cela concerne notamment les dirigeants d'association sportive.

Par ailleurs, la FFHandball demande à ce que **tous les licenciés ayant des missions d'éducateurs sportifs, de dirigeants d'association, d'encadrements médicaux, d'arbitres, d'officiels de tables..., et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs** puissent certifier sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la FFHandball (club, comité, ligue, fédération).

A l'appui de cette attestation, une mention « encadrant » sera accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Par cette attestation, le licencié s'engage ainsi à respecter les règles de probité, d'honorabilité et d'éthique de la FFHandball.

Les licenciés « pratiquant » (pratique compétitive et non compétitive) et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

Il est rappelé enfin que la mention « encadrant » attachée à la licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJASV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

Quand ?

Saison en cours 2020-2021

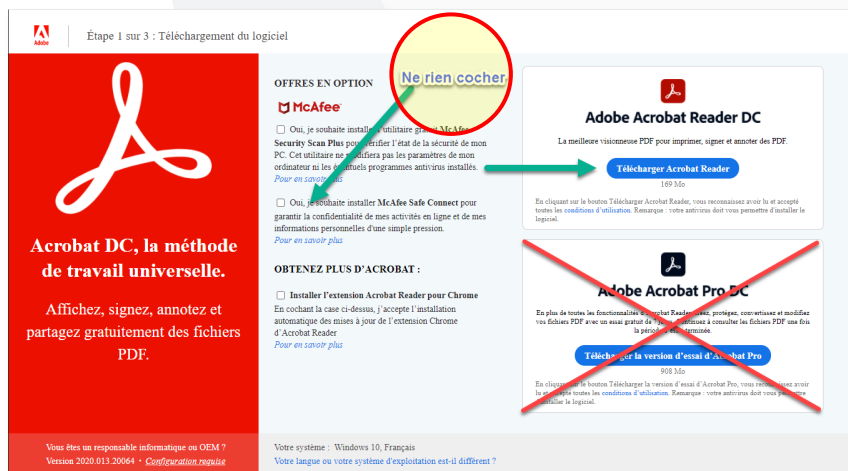
- Le **30 novembre 2020**, un envoi en masse sera effectué visant à transmettre un mail aux licenciés majeurs pour télécharger et déposer dans Gest'hand leur attestation de probité / honorabilité. Pour les licences qui seront qualifiées à compter du 1^{er} décembre 2020, un envoi en masse sera réalisé tous les trimestres. Si un licencié possède plusieurs licences dans des clubs différents, il recevra autant de mails que de licences. Un licencié peut être, par exemple, joueur dans un 1^{er} club, dirigeant dans un 2^e club et arbitre dans un 3^e. Pour le club où il n'est que pratiquant, il devra le préciser et n'aura pas à déposer d'attestation. Pour le 2^e et 3^e club, il devra certifier de son honorabilité auprès de chacun des deux clubs.
- Pour le **15 décembre**, les structures fédérales devront avoir actualisé leur onglet ORGANE dans Gest'hand, et ce, à minima pour les 3 fonctions obligatoires qui sont celles de président, secrétaire et trésorier. Il est toutefois recommandé de renseigner l'intégralité du bureau directeur du club et / ou du conseil d'administration.
- A compter du **1^{er} janvier 2021**, les clubs devront saisir dans Gest'hand les encadrants au sens du code du sport, à savoir les éducateurs sportifs et dirigeants bénévoles.

Saison 2021-2022 (à compter du 1^{er} juin 2021)

Toutes les formalités seront effectuées concomitamment aux délivrances de licences.

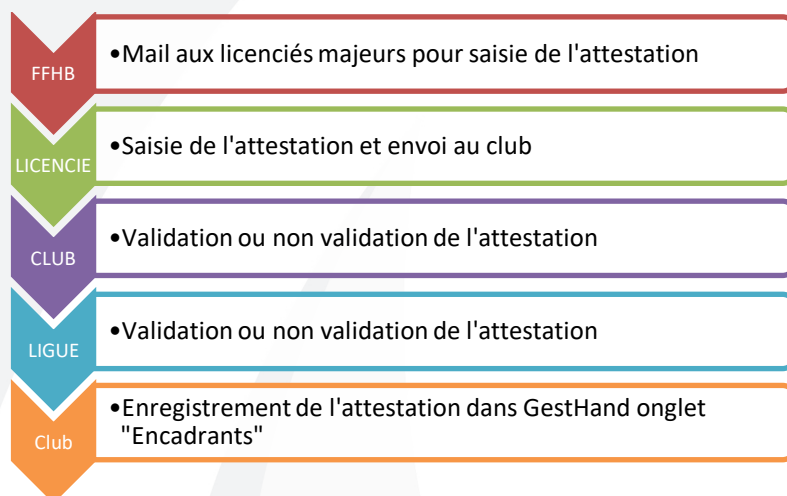
Les outils nécessaires

- 1 ordinateur,
- le logiciel Adobe Reader, logiciel libre et gratuit qui vous permettra de signer votre attestation ; ce logiciel est téléchargeable ici : <https://get2.adobe.com/fr/reader/>



- votre signature scannée ou photographiée avec votre smartphone et enregistrée sur l'ordinateur.

Schéma de principe



Rôle de la FFHandball

Pour la saison 2020-2021, La FFHandball envoie les mails en masse aux licenciés.

Dans l'hypothèse où le club souhaiterait renvoyer par la suite le mail au licencié (mail initial perdu, attestation incomplète, etc.), une solution manuelle pour le renvoi du mail est possible en cliquant sur le bouton « Envoyer l'attestation de probité honorabilité ».

La capture d'écran montre l'interface de gestion d'une licence pour JEAN DUPONT. Les onglets en haut sont : Individu, Licence L n° 87, Nouvelle licence, Juger, Certification, et Dossiers. La section "Informations générales" indique la structure "LIMOGES HAND 87" et l'email "dupont.jean@gmail.com". Un bouton "Envoyer la licence" est visible. Une flèche rouge pointe vers un bouton "Envoyer l'attestation de probité honorabilité" qui se trouve à droite du bouton précédent. La section "Licence" affiche le numéro de licence "6087048100917" et des options de sélection pour le rôle (Dirigeant, Protégé) et le statut (Blanche Dirigeant, Dirigeant, Blanche joueur - 16 ans, HandEnsemble, HandOff, Joueur - 16 ans, Loisir).

Rôle du licencié

Cas d'un licencié pratiquant

Le licencié reçoit un mail :

→ il clique sur « Compléter le formulaire »

Demande d'attestation de probité honorabilité

Bonjour

Malgré la période très particulière dans laquelle nous devons tous nous adapter pour faire face à la crise sanitaire, la Fédération Française de Handball poursuit son action visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants.

Dans le cadre de la gestion de votre licence, nous vous invitons aujourd'hui à cliquer ci-dessous (Compléter le formulaire) afin de nous indiquer si vous êtes dans une situation d'exercer une activité d'encadrement au sein de votre club, comité, ligue ou fédération (LIMOGES HAND 87).

Compléter le formulaire

Toutes les informations relatives à cette procédure déclarative de probité – honorabilité vous sont détaillées en cliquant sur le lien <https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/s-engager/tous-unis-contre-les-violences>

Merci d'avance pour votre mobilisation afin de lutter contre toutes les formes de violences dans le sport.

Tous UNIS CONTRE LES VIOLENCES

LA PEUR NE CHANGE PAS DE CAMP

NUMERO DU 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Dans la nouvelle page qui s'ouvre :

→ il coche « Je ne suis que pratiquant au sein du club... »

→ il clique sur « Enregistrer »

Bienvenue JEAN DUPONT

Les articles L.212-1, L.212-2 du code du sport fixent des incapacités irrégulières à une personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. L'article L.322-1 du même code interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L.212-9. Cela concerne notamment les dirigeants d'association sportive.

Les licenciés qui ne sont que « pratiquants » et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

À l'inverse, les éducateurs sportifs, les dirigeants d'association, les staff médicaux, les arbitres, les officiels de tables, ... et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs doivent déposer une attestation de probité – honorabilité.

Merci de cocher l'une des deux cases suivantes :

☒ Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HAND 87

☐ J'assume des missions d'encadrement au sein du club LIMOGES HAND 87 (éducateur sportif, dirigeant, arbitre, staff médical, officiel de table, accompagnateur d'équipes, ...)

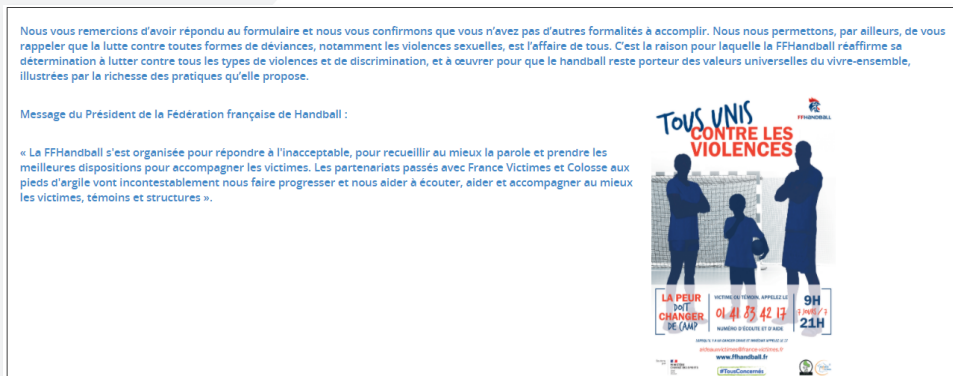
Enregistrer

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Un message l'informe que le formulaire a bien été transmis :



Cas d'un licencié encadrant

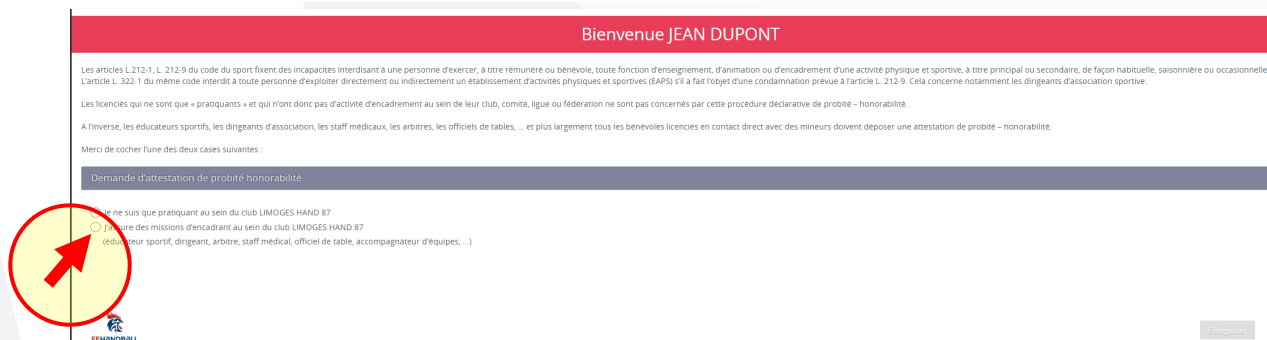
Le licencié reçoit un mail :

→ il clique sur « Compléter le formulaire ».



Dans la nouvelle page qui s'ouvre :

→ il coche « J'assume des missions d'encadrant au sein du club... »



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

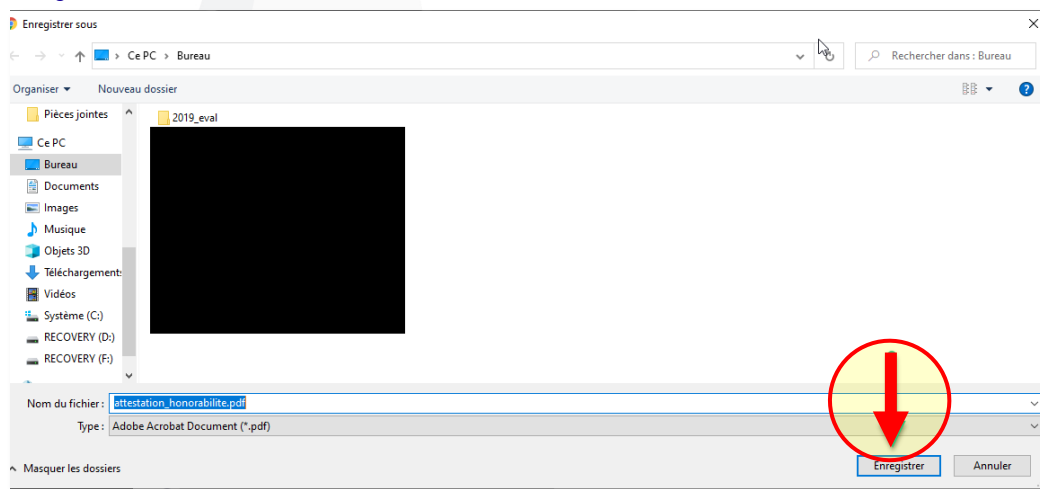
Un second volet s'ouvre :

→ il clique sur « Télécharger l'attestation de probité-honorabilité type »



sablier

→ et l'enregistre sur son PC



Le licencié laisse la page GestHand active

→ et va ouvrir son document dans son PC :



NOTA : le document doit s'ouvrir avec le logiciel PDF Adobe Reader

Probité – Honorabilité des encadrants bénévoles
(Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;

Rechercher "S'inscrire"
Exporter un fichier PDF
Modifier le fichier PDF
Créer un fichier PDF
Commentaire
Combinaison de fichiers
Organiser les pages
Créer, modifier et signer

→ Le licencié **saisit directement** le document :

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

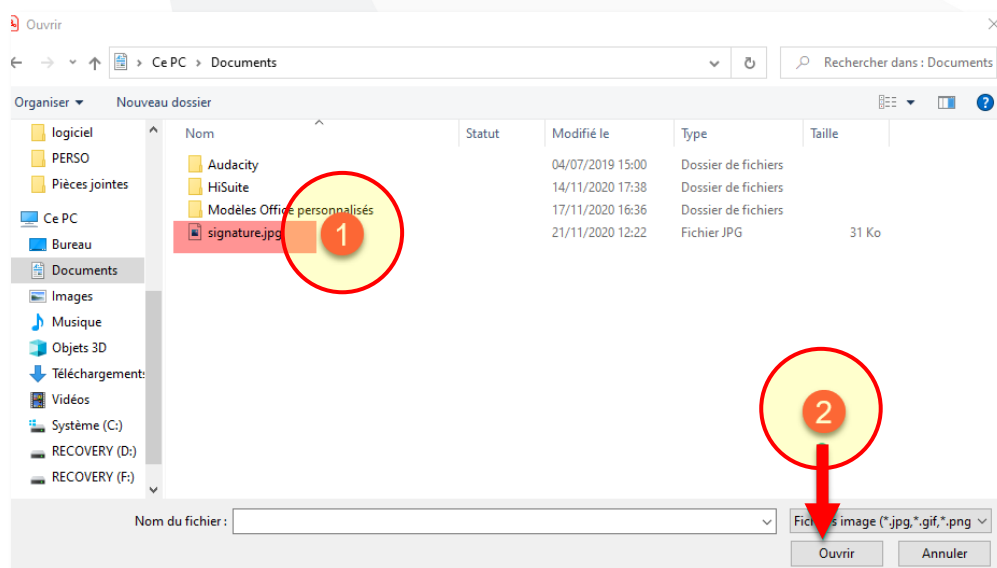
Fait le à

Signature [cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]



→ il clique sur l'icône

→ puis **cherche sa signature** sur son ordinateur et la sélectionne :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

La signature est reportée sur le document PDF :

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJASV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L. 212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le **21/11/2020** à **LIMOGES**

Signature [cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]



NOTA : N'oubliez pas d'enregistrer le nouveau document !

Enregistrer sous

Enregistrer sous

FICHIERS

Mon ordinateur

Document Cloud

Ajouter un compte

Enregistrer dans le dossier des fichiers récents...

Desktop
C:\Users\msoun\Desktop\

Sélectionner un autre dossier...

Annuler

→ Le licencié revient sur GestHand et clique sur « Joindre l'attestation de probité-honorabilité » :

Bienvenue JEAN DUPONT

Les articles L. 212-1, L. 212-9 du code du sport font des encadrants concernés à une personne exerçant, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'encadrement, d'animation ou d'encadrement d'un athlète physique et sportif, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. L'article L. 322-1 du même code interdit à toute personne exerçant directement ou indirectement un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) d'être l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 212-9. Cette condamnation concerne les dirigeants d'association sportive.

Les licenciés qui ne sont que « pratiquants » et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou Fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

A l'exception des éducateurs sportifs, des dirigeants d'association, des staff médicaux, des arbitres, des officiels de bases, ... et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs doivent déposer une attestation de probité – honorabilité.

Merci de cocher l'une des deux cases suivantes :

Demande d'attestation de probité-honorabilité

☐ Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HANDBALL

☒ Je suis un encadrant ou un dirigeant de l'association LIMOGES HANDBALL

Vous nous devez assurer des missions d'encadrement

Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « Pratiquant », « Dirigeant » ou « Bénévole », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il certifie ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui constituerait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération Française de Handball. Il s'engage ainsi à respecter les règles de probité, d'honorabilité et d'éthique de la FFHandball.

A ce titre, nous vous invitons à télécharger l'attestation sur l'honneur en cliquant sur « télécharger l'attestation de probité-honorabilité type », la compléter, la signer, nous la retourner en cliquant dans « joindre l'attestation de probité-honorabilité » et terminer par « enregistrer ».

Justification :

[Télécharger l'attestation de probité-honorabilité type](#) [Joindre l'attestation de probité-honorabilité](#)



FFHandball

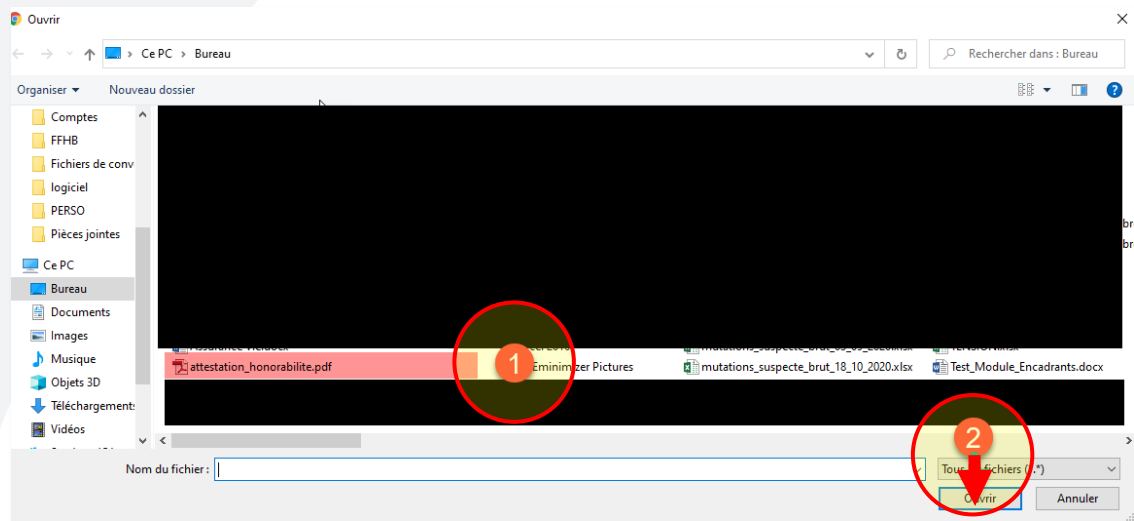
Finir

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | fffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.fffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

→ Dans le pop up qui s'ouvre, il sélectionne son fichier et clique sur « Ouvrir » :



Après prise en compte, le bouton « Joindre l'attestation de probité honorabilité » est inactif.

→ Le licencié n'oublie pas de cliquer sur « Enregistrer ».

☐ Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HAND 87
☒ J'assure des missions d'encadrant au sein du club LIMOGES HAND 87

Vous nous indiquez assurer des missions d'encadrant.

Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « Pratiquant », « Dirigeant » ou « Blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il certifie ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la fédération française de handball. Il s'engage ainsi à respecter les règles de probité, d'honorabilité et d'éthique de la FFHandball.

A ce titre, nous vous invitons à télécharger l'attestation sur l'honneur en cliquant sur « télécharger la demande encadrants », la compléter, la signer, nous la retourner en cliquant dans « joindre la demande encadrants » et terminer par « enregistrer ».

Justificatifs

attestation_honorabilite (2).pdf

[Télécharger l'attestation de probité honorabilité type](#) [Joindre l'attestation de probité honorabilité](#)

Une nouvelle page s'ouvre et informe le licencié que son dossier est bien parti.

Nous avons bien enregistré votre attestation sur l'honneur. La demande de mention « encadrants » a été transmise à votre club, comité, ligue ou fédération pour validation.

Nous vous remercions d'avoir répondu au formulaire et nous vous confirmons que vous n'avez pas d'autres formalités à accomplir. Nous nous permettons, par ailleurs, de vous rappeler que la lutte contre toutes formes de déviances, notamment les violences sexuelles, est l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle la FFHandball réaffirme sa détermination à lutter contre tous les types de violences et de discrimination, et à œuvrer pour que le handball reste porteur des valeurs universelles du vivre-ensemble, illustrées par la richesse des pratiques qu'elle propose.

Message du Président de la Fédération française de Handball :

« La FFHandball s'est organisée pour répondre à l'inacceptable, pour recueillir au mieux la parole et prendre les meilleures dispositions pour accompagner les victimes. Les partenariats passés avec France Victimes et Colosse aux pieds d'argile vont incontestablement nous faire progresser et nous aider à écouter, aider et accompagner au mieux les victimes, témoins et structures ».



Un message part a destination du club.

A ce stade, l'action du licencié est terminée.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
 94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Rôle du club

Le club reçoit une alerte dans son almanach :

Concerner	Actions à faire	Echéance
Compétition	Feuille de match non transmise (2)	04/10/2020
Compétition	Vous avez 2 conclusion non saisie dans les délais (2)	20/08/2020
Compétition	Vous avez 7 conclusion(s) à saisir (30)	26/09/2020
Licence	Vous avez 33 licence(s) à valider (33)	16/07/2020
Licence	Vous avez 50 licence(s) à relancer (50)	16/07/2020
Structure	Vous avez 1 affiliation(s) à renouveler (1)	01/07/2020
Technicien	Vous avez 19 technicien(s) à recycler (19)	01/04/1989
Compétition	Vous avez 23 conclusion(s) à saisir (30)	10/12/2020
Licence	Vous avez 3 licence(s) en attente de validation de l'attestation de probité honorabilité (3)	21/11/2021

→ Il clique sur le lien puis, dans la page qui s'ouvre, il clique sur « Ouvrir » :

Licences

Recherche

Nom Structure Type de licence

Nature de licence Etat Type de demande

☐ Nom de naissance ☐ Nom usuel ☐ Prénom ☐ Date de naissance ☐ Structure ☐ Type de licence ☐ Nature ☐ Etat ☐ Date

☐ B ☐ LIMOGES HAND 87 ☐ Dirigeant ☐ A ☐ qualifié ☐ 03/09/2020

La page « Licences » s'ouvre :

→ le club vérifie que l'attestation est bien enregistrée dans le bloc « Justificatifs »

→ il vérifie que les nom, prénom et date de naissance sont corrects

→ il sélectionne oui ou non dans le bloc « Validation »

Pays Saison

Justificatifs

Photo Carte d'identité, passeport, justificatif identité

Attestation de probité honorabilité

Cession des droits

☐ Le licencié a accepté de recevoir les informations des partenaires sur son adresse électronique

☐ Le licencié a refusé toute utilisation de son image pour promouvoir le handball

Validation

Date de dossier Date de réponse

Demande de licence validée Date de validation

validation du document d'attestation de probité honorabilité Date validation d'attestation de probité honorabilité

Qualification

→ il clique sur « Valider » en bas de page

Qualification

Nature licence RENOUELEMENT

Expiration du titre administratif

Date de qualification

Moif

Date de fin de validité

La date de validation est saisie automatiquement :

Validation

Date de dossier Date de réponse

Demande de licence validée Date de validation

validation du document d'attestation de probité honorabilité Date validation d'attestation de probité honorabilité

Rôle du territoire

Un message informe le territoire dans son almanach qu'il a un licencié en attente de qualification :
→ le territoire clique sur le lien.

Concerné	Actions à faire	Echéance
Équipement	Vous avez 162 équipement(s) à classer (162)	21/09/2020
Licence	Vous avez 2 licence(s) à qualifier (1629)	06/12/2020
Compétition	Vous avez 1 report(s) à saisir (4)	20/12/2020
Compétition	Vous avez 4 inversion(s) à saisir (4)	31/12/2020
Licence	Vous avez 4 licence(s) en attente de qualification de l'attestation de probité honorabilité (4)	21/11/2021
Licence	Vous avez 1627 licence(s) à qualifier (1629)	24/12/2020

Dans la page qui s'ouvre :

→ il sélectionne oui ou non dans le bloc « Qualification »

→ et valide

Date de dossier : 24/11/2020 Date de réponse :
Demande de licence validée : Date de validation : 24/11/2020
validation du document d'attestation de probité honorabilité : Date validation d'attestation de probité honorabilité : 24/11/2020

Qualification

Nature licence : CREATION Expiration du titre administratif :
☒ Qualifiée Date de qualification : 25/11/2020
☐ En attente de Qualification Motif :
 Qualification fédérale : ☐ Oui ☒ Non
 Date de fin de validité : 15/09/2021
 Qualification du document d'attestation de probité honorabilité :
☐ Clôturer la licence Date qualification d'attestation de probité honorabilité : 24/11/2020
 Commentaire :

Cadre comité

Mise à jour de Gesthand par le club

1. Vérifier que l'onglet « Organe » est bien mis à jour

LIMOGES HAND 87 ? Bienvenue ADMINISTRATEUR LH 87

6087048 - LIMOGES HAND 87

Informations Affiliation **Organe** Encadrants Convention

Gestion des organes Ajouter un membre

Organe	Fonction	Membre
Bureau Directeur	Président	
	Secrétaire Général	
	Vice-président	
	Membre de commission	
	Membre de commission	
	Trésorier	

Cet onglet doit comporter à minima :

- le président
- le secrétaire
- le trésorier

Il est toutefois recommandé de renseigner l'intégralité du bureau directeur de la structure et / ou du conseil d'administration.

2. Mise à jour de l'onglet « Encadrants »

→ Dans le menu « Mon club », ouvrir l'onglet « Encadrants »



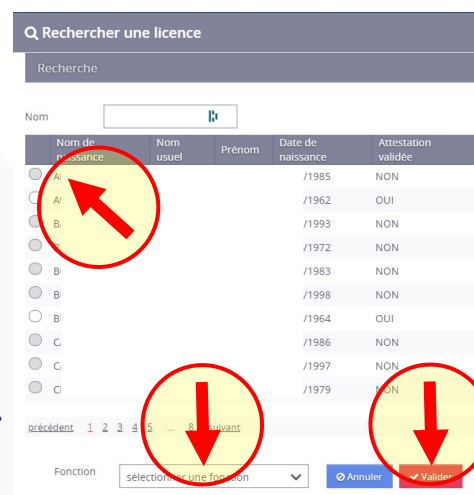
→ puis cliquer sur le bouton « Ajouter un encadrant »



Dans la page qui s'ouvre :

- sélectionner le licencié dont l'attestation est validée
- sélectionner sa fonction
- valider

Son nom est alors reporté dans le bloc « Membre ».



→ Ne pas oublier de cliquer sur le bouton « Enregistrer » en bas de page :

